

## « Une stratégie nationale, respectueuse des établissements » (François Fillon à la CPU)

Paris - Publié le jeudi 16 mars 2017 à 9 h 02 - Actualité n° 89206

« J'approuve pleinement votre formule que je reprends à mon compte : une stratégie nationale, respectueuse des établissements, se consacrant à accompagner les établissements dans la réussite d'objectifs partagés plutôt qu'à vouloir déterminer leurs manières de faire », écrit François Fillon, candidat LR à l'élection présidentielle de mai 2017 en conclusion de sa réponse à la CPU, publiée sur le site de la conférence le 15/03/2017. La CPU avait envoyé aux candidats son « Adresse à un futur président de la République », comportant cinq questions en matière de budget, d'autonomie et d'organisation territoriale, le 21/02/2017.

La réponse de François Fillon reprend en partie les propositions issues de son programme intitulé « Mon projet pour la France » et publié le 13/03/2017. Il précise certains points, notamment :

- Financement de l'ESR par l'Etat : il acte l'augmentation du budget qui « devra se concentrer sur l'amplification des programmes de l'ANR et du PIA d'une part ; et sur la poursuite de la revalorisation des salaires des maîtres de conférences débutants d'autre part ».
- Patrimoine : les établissements « doivent pouvoir bénéficier d'une dévolution du patrimoine intelligemment menée ».
- Frais d'inscription : s'ils doivent être librement fixés par les établissements, la CPU « serait appelée, dans un souci de bonne harmonisation sur le territoire national, à formuler des propositions de plafond par catégories de master ou de doctorat. »
- International : « mieux construire et articuler les priorités de recherche de la France avec ses partenaires européens ».

François Fillon et Emmanuel Macron sont les deux premiers candidats à avoir répondu aux questions de la CPU.

---

### **1. Question sur les grands axes stratégiques en matière d'ESR et le renforcement de la participation de la France dans les dispositifs européens**

Considérant que l'enseignement supérieur et la recherche « sont des éléments déterminants pour la performance et le rayonnement » de la France, François Fillon « propose de construire leur avenir en formulant un objectif et des propositions qui constitueront pour ce secteur une nouvelle chance, à la hauteur des grandes ambitions que nous avons pour la place de la France dans le monde ».

« Laisser la liberté de choisir leur structure, leurs partenaires en simplifiant le dispositif législatif »

L'idée d'une pluralité des acteurs et d'une géométrie variable du paysage de l'enseignement supérieur en France doit être pleinement assumée selon François Fillon.

« Le ministère doit accompagner tous les établissements pour qu'ils offrent ce qu'ils ont de meilleur à nos étudiants, à notre pays. Mais les choix stratégiques relèvent d'abord et avant tout de la responsabilité de l'établissement, aidé en cela par l'Etat et appuyé par la région ou les métropoles. Seuls des établissements "agiles" et portant pleinement leur stratégie et leurs partenariats auront des chances d'offrir des parcours d'avenir aux étudiants. »

Il revient également sur la notion de liberté pour les établissements qui doivent pouvoir « choisir leur structure, leurs partenaires, en simplifiant le dispositif législatif. La liberté doit être la règle, l'étudiant et l'enseignant-chercheur doivent être placés au cœur de ce projet qui vise à faire de la France la première puissance scientifique européenne d'ici dix ans. »

« Réinvestir les orientations européennes de recherche »

En matière d'international, François Fillon estime que « favoriser la créativité, investir, attirer ou conserver les plus brillants des jeunes chercheurs ne peut se concevoir hors d'une dimension européenne ou internationale. »

Il propose de « réinvestir les orientations européennes de recherche, en sortant d'un discours simpliste et incantatoire sur la recherche de financements des programmes-cadres. L'une des questions politiques clés, autrement plus profonde, est celle de la manière dont la France construit ses priorités de recherche, et dont elle les articule avec ses partenaires européens. »

« C'est dans ce cadre européen que les universités et les organismes de recherche doivent mobiliser les compétences et les capacités d'expertise transférées par l'administration centrale afin de devenir les vrais porteurs de ces projets européens », estime-t-il.

## 2. Question sur les moyens en budget et en personnel à accorder à l'ESR

« L'augmentation du financement de l'enseignement supérieur est une nécessité », déclare François Fillon qui propose « trois voies complémentaires »

Le maintien voire l'augmentation du soutien de l'État vers les projets [ANR](#) et du [PIA](#)

François Fillon considère que le maintien voire l'augmentation de la part de l'État est nécessaire mais « elle ne peut être infinie ».

« Cette augmentation devra se concentrer sur deux priorités : l'amplification des programmes de l'ANR et du PIA pour financer de nouvelles équipes et les projets les plus ambitieux et à même de réformer en profondeur, par l'expérimentation et l'exemple, notre système ; la poursuite de la revalorisation des salaires des maîtres de conférences débutants si nous ne voulons pas les voir partir à l'étranger sans revenir. »

Le soutien du secteur privé

Il considère que « les instruments existent et doivent être pérennisés (fondations, fonds de dotation, chaires d'entreprise...), rendus attractifs pour les entreprises. Et s'il le faut, ces instruments seront adaptés. La réussite de l'École d'économie de Toulouse est, en ce sens, un exemple à suivre. »

## Les ressources propres des universités

- Patrimoine

François Fillon considère que les établissements doivent devenir propriétaires de leurs bâtiments et pouvoir les louer quand ils ne sont pas utilisés.

« Ils doivent pouvoir bénéficier d'une dévolution du patrimoine intelligemment menée, complétée par un assouplissement du principe de spécialité leur permettant de mener toute action de promotion immobilière sur leur domaine privé. »

- Frais d'inscription

Les universités devront pouvoir fixer librement les tarifs d'inscription aux enseignements hors formation initiale - formation continue et universités d'été, notamment - et aux formations préparant aux diplômes propres.

« Elles doivent pouvoir aussi fixer librement, dans le cadre de leur politique internationale, les droits d'inscription demandés aux étudiants étrangers non communautaires. [...] Si je propose de laisser la fixation des droits d'inscription en licence à la responsabilité du gouvernement, pour les niveaux master et doctorat, les CA des universités devront avoir la liberté de fixer les frais de scolarité applicables aux étudiants ».

## Des plafonds fixés par la CPU

François Fillon précise également que la CPU « serait appelée, dans un souci de bonne harmonisation sur le territoire national, à formuler des propositions de plafond [pour les frais d'inscription] par catégories de master ou de doctorat. A la faveur des demandes d'accréditation présentées par les universités, l'Etat veillerait au respect de ce plafond. »

« Je reste ainsi attentif à ce que la France ne se lance pas, comme outre-Atlantique ou outre-Manche, dans un système où les universités exigent des sommes élevées faisant de leurs jeunes diplômés des personnes déjà ultra-surendettées. [...] Les étudiants boursiers devront rester exonérés de participation aux frais de scolarité. De même, l'augmentation du nombre des masters en apprentissage devrait abaisser les coûts d'étude pour des étudiants qui seraient logiquement rémunérés dans ce cadre. »

### **3. Question sur l'organisation territoriale de l'ESR, sur l'importance des regroupements de site et l'articulation des politiques nationales, régionales et européennes**

« Il faut faire confiance aux acteurs sur le terrain et prendre en considération la diversité de notre enseignement supérieur qui n'est pas un handicap, mais constitue une vraie richesse : universités, classes préparatoires et grandes écoles, sections de techniciens supérieurs, établissements d'enseignement supérieur privés doivent concourir au même objectif d'excellence », estime François Fillon.

Il considère que « le modèle unique ne correspond plus à la réalité » et estime que « chacun [filiales courtes et longues, grandes écoles et universités] a sa place et doit s'attacher à la conforter sur le territoire de la République ».

#### 4. Question sur le développement de l'autonomie de fonctionnement accordée aux universités en matière de pédagogie, d'organisation et de GRH, financières et immobilières

François Fillon souhaite « parachever l'autonomie en l'amplifiant sous les angles pédagogique et budgétaire » et estime que « la liberté doit désormais être la règle ».

« Evitons que nos établissements passent les cinq prochaines années à fabriquer des structures et à réécrire des statuts, comme ils semblent l'avoir fait depuis 2013 : cela n'est bon ni pour eux ni pour l'image toujours incertaine qu'ils donnent dans le monde. »

Expérimenter des dispositifs de gouvernance nouveaux

Il invite les établissements à consacrer leur énergie « aux projets et aux programmes de recherche ».

« Les universités qui le souhaitent doivent pouvoir déroger aux règles générales et expérimenter des dispositifs de gouvernance nouveaux :

- élire un président hors du sérail,
  - assurer une plus grande participation des milieux économiques au conseil d'administration,
    - ou un recrutement de moins de professeurs à statut de fonctionnaire et de plus d'enseignants contractuels, notamment des professeurs étrangers,
  - ou encore une véritable modulation des salaires en fonction de l'enseignement, de la recherche et de la part apportée à l'accompagnement et l'insertion professionnelle des étudiants ».

Il estime par ailleurs que la possibilité de recourir au statut de grand établissement doit être élargie « lorsqu'elle facilite un regroupement avec une gouvernance forte et réactive, y compris en intégrant les écoles au sein de grandes universités, ce que la Comue n'assure pas ».

« C'est ainsi que la politique d'autonomie devra composer avec la logique de subsidiarité », conclut-il.

#### 5. Question sur le rôle du ministère

François Fillon estime que « le rôle de l'Etat est triple » :

- accréditer les établissements à délivrer des diplômes nationaux ;
  - répartir le financement public ;
    - définir une politique territoriale cohérente, favorable à une plus grande mixité universités - grandes écoles - organismes de recherche.

Il milite aussi pour une simplification afin que « le ministère de l'ESR n'[ait] plus à se perdre dans de multiples tâches bureaucratiques qui portent atteinte à la liberté d'action des universités. Il doit à ce titre alléger toutes les procédures, notamment celles d'accréditation. La politique d'autonomie doit composer avec la logique de subsidiarité. »

Simplifier les procédures

« Parachever l'autonomie des universités, c'est donc cesser de leur adresser des circulaires sur tous les sujets, y compris les plus futiles... ; c'est au contraire leur simplifier la tâche », écrit François Fillon.

Il rappelle cependant que « les contreparties de l'autonomie existent et ne doivent pas être oubliées » :

« C'est le contrôle budgétaire - celui de l'utilisation des fonds publics - qui incombe au ministère et aux recteurs, et c'est aussi l'évaluation des établissements qui suppose une autorité réellement indépendante et des évaluations qui se traduisent par de véritables conséquences. »

## François Fillon



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Assemblée nationale Député de Paris	2012	Aujourd'hui
Premier Ministre France - Hôtel Matignon Premier ministre	2007	2012
Sénat Sénateur	2005	2007
Assemblée nationale Député de la Sarthe	1981	2007
Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	2004	2005
Ministère du Travail, de l'Emploi, du Dialogue social et de la Formation professionnelle ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité	2002	2004
Ministère de l'Industrie Ministre délégué chargé de la Poste, des Télécommunications et de l'Espace	Novembre 1995	1996
Ministère de l'Économie et de l'Industrie ministre des Technologies de l'information et de la Poste <sup>1</sup>	Mai 1995	Novembre 1995

Fiche n° 19450, créée le 05/10/16 à 10:55 - MàJ le 05/10/16 à 11:18

## Conférence des Présidents d'Université



Statut : association Loi de 1901

Composition : une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Bureau

Gilles Roussel président

Fabienne Blaise, vice-présidente

Khaled Bouabdallah, vice-président

Délégué général : Denis Ehram

Missions :

- Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.

- Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Moyens :

- une équipe permanente (27 personnes)

- des conseillers et consultants (7 personnes)

- s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

---

Conférence des Présidents d'Université

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/10/14 à 13:00

---

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »